

LETTRE DE DEMANDE

SAS CPENR de Bransat et Laféline

2 rue du Libre Echange, CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5

PREFECTURE DE L'ALLIER

2 Rue Michel de l'Hospital,
03000 Moulins

A l'attention de Madame La Préfète

A Toulouse, le 25 octobre 2023,

Madame la Préfète,

En application de l'article L512-1 du Code de l'Environnement et des décrets n°2017-81 et 82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, je soussigné :

Patrick BESSIERE agissant en qualité de gérant de la société ABO Wind SARL, elle-même présidente de la société ayant pour raison sociale : SNC Centrale de production d'énergies renouvelables (CPENR) de Bransat et Laféline,

Ai l'honneur de déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale pour la réalisation d'un parc éolien.

Veuillez trouver ci-dessous les informations requises au titre des décrets n°2017-81 et 82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale :

| Identité du demandeur | |
|---|--|
| Raison sociale de la Société | CPENR de Bransat et Laféline |
| Forme juridique | Société par Actions Simplifiée (SAS) |
| Adresse du siège social | 2 rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse Cedex 5 |
| NOM, Prénom et qualité du signataire de la demande | BESSIERE Patrick, en qualité de gérant de la société ABO Wind SARL, elle-même gérante de la société SAS Centrale de production d'énergies renouvelables (CPENR) de Bransat et Laféline |
| N°SIRET | 843 148 685 00012 |
| N° APE | 3511Z / Production d'électricité |
| Emplacement de l'installation | |
| Département | Département de l'Allier (03) |
| Commune(s) | Bransat (03500) |
| Lieu de l'établissement actif | Chemin du château d'eau (lieu-dit « Champs Galants » à Bransat) (PDL 1) Parcelle cadastrale ZP2 (lieu-dit « Saint-Georges » à Bransat) (PDL 2) |
| Nature, volume et classement des installations | |
| Nature des activités | Installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent |
| Volume des activités | Nombre d'aérogénérateurs : 4 Hauteur des mâts au sens ICPE : 129 m Hauteur au moyeu : 125 m Hauteur totale en bout de pale : 200 m Puissance unitaire : 5,6 MW Puissance totale installée : 22,4 MW Et deux postes de livraison Emprise au sol : 22,96 m ² Hauteur : 2,64 m |
| Rubriques de classement ICPE | 2980-1 (A, 6 km) |

Le dossier de la présente demande d'autorisation environnementale est constitué des éléments suivants :

1. Description du projet
dont les avis de démantèlement des propriétaires des parcelles concernées
2. Note de présentation non-technique
3. Justificatif de la maîtrise foncière du terrain
4. Localisation du projet
 - a. Parcelles du projet
 - b. Périmètre du projet
5. Etude d'impacts
 - a. Résumé non-technique de l'étude d'impacts
 - b. Etude d'impact sur l'environnement, incluant les avis conformes DGAC, Météo France et Défense
 - c. Volets spécifiques en annexe :
 - i. Volet acoustique
 - ii. Volet milieux naturels, faune, flore, incluant l'évaluation des incidences Natura 2000, et la justification d'absence de dérogation « espèces protégées »
 - iii. Volet paysager
6. Etude de dangers et son Résumé non-technique
7. Capacités techniques et financières
8. Autres pièces obligatoires ICPE
 - a. CERFA
 - b. Formulaire Aviation militaire
 - c. Formulaire Aviation civile
 - d. Avis autre opérateur radar
 - e. Conformité du projet aux documents d'urbanisme
 - f. Demande d'autorisation de défrichement au titre du Code forestier
9. Plans réglementaires
 - a. Plan de situation au 1/25 000
 - b. Autres plans utiles à la compréhension du projet
 - c. Plans d'ensemble de chaque aérogénérateur et poste de livraison au 1/1000*
 - d. Plans de masse
10. Autres documents
 - a. Lettre de demande
 - b. Justificatif d'envoi du résumé non-technique de l'étude d'impact aux communes des 6km

* : Conformément à l'article D181-15-2-9° du Code de l'environnement – Partie réglementaire – Livre 1^{er}, et par commodité, tenant compte de l'emprise du site, nous sollicitons une dérogation pour l'élaboration d'un plan à une échelle plus réduite que le plan d'ensemble au 1/200. Nous réaliserons ainsi pour chaque éolienne et poste de livraison un plan d'ensemble au 1/1000.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'information que vous jugeriez utile. Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos sentiments respectueux.

Patrick BESSIERE
Gérant d'ABO Wind SARL,
elle même gérante de la SAS CPENR de Bransat et Laféline